

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 91-142

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 16 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

10 Décembre 1991

10 Décembre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
MM. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. Le Maire
M. REVOLAT par M. MARCONI
M. TAP par M. MOULINEAU

ABSENTS- EXCUSES : M. CANDAU, Adjoint
MM. ALONSO, BARRIERE, Conseillers

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Travaux de défense des côtes - Demande de subventions

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Rapporteur expose :

Par lettre en date du 18 Novembre 1991, la Direction Départementale de l'EQUIPEMENT a informé la Ville de ROYAN que ses demandes de subventions, relatives à la réalisation de programmes de défense des côtes, ont été retenues.

Il s'agit d'opérations de reprise de maçonnerie autour du site du Fort du Chay.

Au titre du programme 1989, une subvention d'un montant de 37.500 Francs, correspondant à 25 % du montant des travaux de 150.000 Francs, serait attribuée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et, de confirmer par délibération la demande de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

VU la nécessité d'assurer des programmes de défense des côtes,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver les projets de travaux, établis par les Services Techniques de la Ville, pour les opérations 1989 et 1990 de défense des côtes

- De solliciter du Secrétariat d'Etat à la Mer une subvention au taux de 25 % sur les montants suivants :

1989	: montant des travaux	150.000 Francs
	montant de la subvention	37.500 Francs

1990	: montant des travaux	200.000 Francs
	montant de la subvention	50.000 Francs

- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1991 chapitre 901.9 article 233.30

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres Présents,
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort Pour le Maire,
le 23 Décembre 1991 Le Maire Adjoint,
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982

Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint *H. LE GUEUT*